



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **La démarche « Facile à lire » et les dispositifs de soutien aux bibliothèques**

Vendredi 5 avril 2024

**Vanessa van Atten**

Ministère de la Culture – DGMIC – Service du livre et de la lecture

# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

Le Facile à lire en bibliothèques et lieux de médiation est un **dispositif national de prévention et de lutte contre l'illettrisme** :

Proposer, en bibliothèque et autres lieux de médiation, une offre de lecture pour les publics en fragilité linguistique, et pour les personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

- **Une démarche initiée dans les pays d'Europe du Nord et au Canada :**  
*« Easy to read squares »*
- Une démarche importée en France en 2013 par **Livre et lecture en Bretagne** en lien avec Bibliopass, avec le soutien de la **DRAC Bretagne**:
  - Un logo Facile à lire Bretagne
  - Un mobilier repérable, des livres présentés de face
  - Des critères de sélection d'ouvrages, etc.

# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

Un dispositif étendu au niveau national en 2018 :

- Un collectif national composé de l'ABF, de l'Anlci, de la FILL, du ministère de la Culture (DGMIC, DGLFLF)
- Un logo national Facile à lire (FAL)
- Une charte d'utilisation du logo FAL
- Une page et un formulaire sur le site du ministère de la Culture :

[Facile à lire en bibliothèques et lieux de médiation](#)



# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

Le dispositif Facile à lire, qu'est-ce que c'est :

- **Des espaces identifiés**, pour tous les publics, en particulier les personnes en difficulté avec la lecture ;
- **Une sélection d'ouvrages** « faciles à lire » ;
- **Des ouvrages présentés de face** ;
- **De la médiation en direction des publics visés** ;
- **Un accompagnement partenarial**, afin de faire venir des personnes qui ne viennent pas à la bibliothèque.

# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation



Réseau des médiathèques.  
Redon agglomération



Communauté d'agglomération  
Grand Paris Sud

Médiathèque  
départementale du Nord

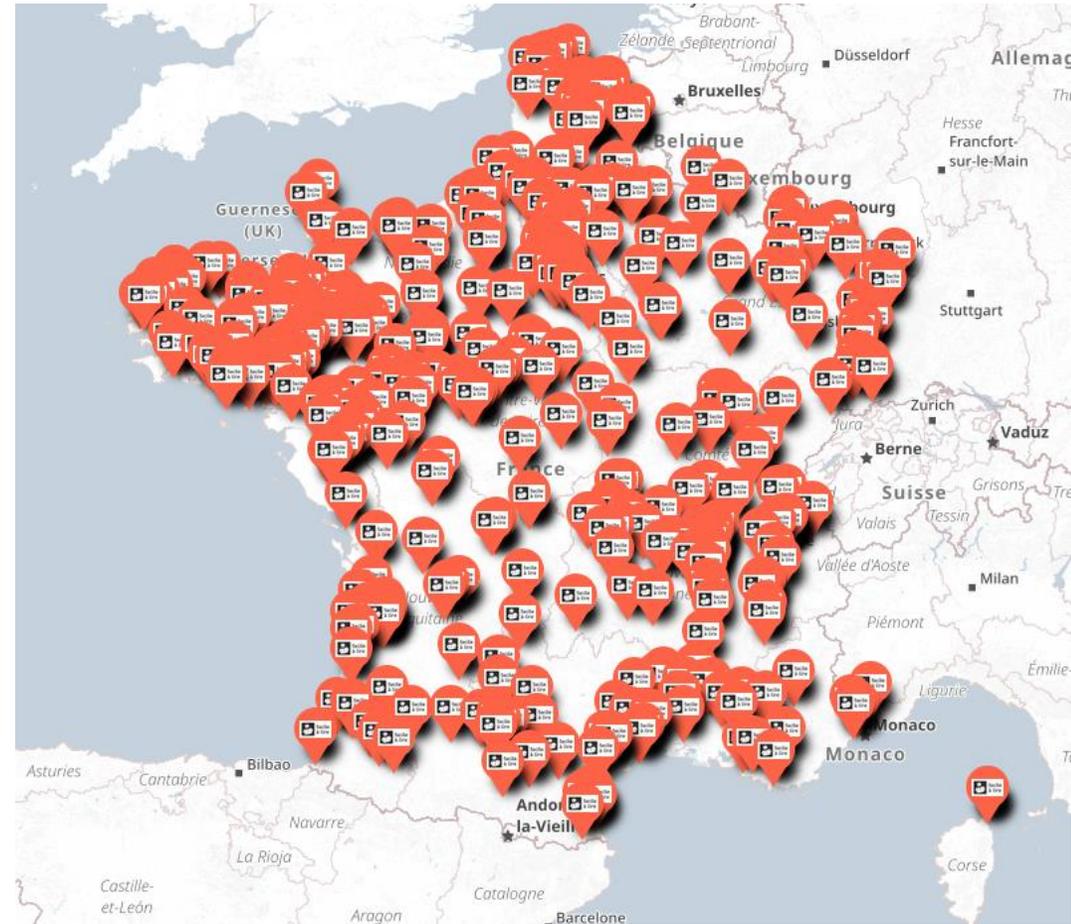
# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

Plus de 500 lieux FAL !

## [Carte des lieux FAL](#)

- Plus de 400 bibliothèques municipales ou intercommunales (77%)
- 55 bibliothèques départementales (10%)
- 41 collèges et lycées (7%)

Ainsi que : **Guadeloupe, Martinique, Mayotte, La Réunion, Nouvelle-Calédonie**



# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

- **Des plaquettes** pour promouvoir le dispositif Facile à lire auprès du grand public et des professionnels

## Attention !

- **Ne pas confondre avec le FALC** – Facile à lire et à comprendre
- **Distinguer** les collections « Facile à lire » et « Lire autrement »



# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

## **Exemples d'actions de médiation :**

- Prix Facile à lire (ex. Bretagne, Normandie...)
- Présentation du fonds Facile à lire, bibliographies
- Accueils de groupe, accueils individuels, visite de la bibliothèque
- Lectures à voix haute, lecture musicale
- Ateliers d'écriture, de conversation
- Rencontres d'auteurs
- Inauguration de l'espace FAL en présence d'élus
- Etc.

# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

## **Exemples de partenariats :**

- Bibliothèque départementale
- Structures régionales pour le livre
- Centres ressource illettrisme (CRI)
- Action sociale / Centre communal d'action sociale (CCAS)
- Centres d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA), foyers de vie, EHPAD, ESAT...
- Collèges, lycées
- Etc.

# Le « Facile à lire » en bibliothèques et lieux de médiation

**Projet d'outillage national du Facile à lire**, porté par la Fédération interrégionale du livre et de la lecture (FILL) pour le compte du collectif national FAL :

- **Formation CNFPT** au Facile à lire en bibliothèques et lieux de médiation (8 et 22 avril 2024)
- **Projet de guide national FAL** à l'attention des porteurs de projets
- En préparation : une **journée nationale FAL / illettrisme** au 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

# Stratégie Lecture et territoires

**S'agissant de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme, ainsi que du développement de la lecture :**

- **Renforcer la lecture en ruralité**, grâce aux bibliothèques départementales et aux Contrats départementaux lecture (plan France Ruralités)
- **Augmenter le nombre de contrats territoire-lecture** lorsque le diagnostic territorial le rend nécessaire
- **Développer la lecture des tout-petits et dans les familles éloignées de la lecture**: programmes *Premières pages* et *Des livres à soi*
- **Introduire le livre dans l'accueil péri et extra-scolaire** : dispositif *Lecture loisir*.

# Dispositifs de soutien

- [Aide au développement de la lecture auprès des publics spécifiques](#) du Centre national du livre
  - **Soutenir les projets de qualité** qui concourent à sensibiliser à la lecture, associant des professionnels de la chaîne du livre
  - Les projets doivent comporter des **actions de médiation**
  - Les **acquisitions** de documents doivent se faire en cohérence avec les besoins des publics visés.
- [Programme Action culturelle et langue française](#) de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF)
  - **Réduire les inégalités d'accès** à la langue française et à la culture
  - **Valoriser les langues parlées** par des populations d'origine étrangère ou les langues ultramarines.

Merci pour votre attention !

**Vanessa van Atten**

Ministère de la Culture – DGMIC – Service du livre et de la lecture

[vanessa.van-atten@culture.gouv.fr](mailto:vanessa.van-atten@culture.gouv.fr)